Maison de l'Université Esplanade Erasme BP 27877 21078 DIJON Cedex 03 80 39 39 80 pole.formation@u-bourgogne.fr



## **DELIBERATION** de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

de l'Université de Bourgogne Séance du 7 décembre 2023

Délibération n° 2023 – 07/12/2023 - 1

Approbation des procès-verbaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 26 octobre 2023 et du 9 novembre 2023

-VU le code de l'éducation,

-VU les statuts de l'Université de Bourgogne,

Effectif statutaire : 41 Membres en exercice : 40

Quorum: 21

Membres présents : 13 Membres représentés : 10

Total: 23

Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0

Suffrages exprimés: 23

Pour: 23 (unanimité)

Contre: 0

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Bourgogne, après en avoir délibéré, approuve les procès-verbaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 26 octobre 2023 et du 9 novembre 2023.

Dijon, le 12 décembre 2023 Le Président de l'Université de Bourgogne,

Vincent THOMAS

PJ : procès-verbaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 26 octobre 2023 et du 9 novembre 2023

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique de Bourgogne Franche-Comté, Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement